

2 mai 2022

Championnat de softball de l'Est canadien

Manuel des opérations et des politiques

Site web du [championnat de softball de l'Est du Canada](#)



Table des matières

1. Provinces admissibles à participer	3
2. Comité du championnat de softball de l'Est du Canada (CSEC)	3
3. Dates et sites du championnat de softball de l'Est du Canada (CSEC)	3
4. Admissibilité et dates limites des équipes participantes	4
5. Nombre d'équipes	5
6. Règles de jeu	5
7. Admissibilité des joueurs et joueurs plus âgés	5
8. Arbitres inscrits	7
9. Match suspendu	7
10. Début du tournoi	7
11. Protêts	8
12. Forfaits	9
13. Certification minimale des entraîneurs	9
14. Lignes directrices pour les représentants provinciaux du CSEC	9
15. Lignes directrices pour le superviseur de tournoi du CSEC	11
16. Lignes directrices pour le comité hôte	13
17. Format des tournois	15

Note : Dans le présent document, le masculin a été employé comme genre neutre pour en faciliter la lecture.



1. Provinces admissibles à participer

- A. Les provinces qui font partie du comité du championnat de l'Est du Canada sont les suivantes : Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.
- i. Au moins 3 provinces doivent être représentées au championnat pour que celui-ci ait lieu.
- B. Toutes les équipes doivent participer aux épreuves de qualification du CSEC provincial (ou toute autre compétition provinciale) pour être admissibles à participer au championnat de softball de l'Est du Canada.

2. Comité du championnat de softball de l'Est du Canada (CSEC)

- A. **Président du comité du CSEC** : Le représentant est nommé par le comité du CSEC pour un mandat de 2 ans, sur une base rotative (voir rotation ci-dessous). Le président du comité du CSEC ne vote qu'en cas d'égalité des votes. Le président du comité du CSEC nommera un membre du comité qui agira en son absence.

2022 — Nouveau-Brunswick
2024 — Terre-Neuve-et-Labrador
2026 — Île-du-Prince-Édouard
2028 — Nouvelle-Écosse
2030 — Ontario
2032 — Québec

- B. **Représentants provinciaux du CSEC** : Le comité sera constitué d'au moins un représentant de chaque province admissible, et chaque province admissible aura un (1) vote.
- C. **Superviseur de tournoi CSEC** : Nommé par le représentant provincial du CSEC, le superviseur de tournoi du CSEC supervisera le championnat de l'Est du Canada dans sa province.
- D. **Président du comité hôte du tournoi** : Approuvé par le représentant du CSEC de l'organisme provincial de sport (OPS) hôte, le président du comité hôte du tournoi est responsable de la gestion des opérations à l'extérieur du terrain.

3. Dates et sites du championnat de softball de l'Est du Canada

- A. Les dates et les sites dans chacune des provinces seront déterminés par le comité du CSEC au plus tard le **1^{er} décembre** pour l'année suivante.
- B. L'OPS qui accueille un CSEC indiquera son site d'accueil au plus tard le **31 mars**.



- C. Le comité du championnat de softball de l'Est du Canada offre des tournois de balle rapide pour les groupes d'âge suivants : U13, U15, U17, U19 (filles), U20 (hommes), U23 et intermédiaire (adulte).
- i. Note : En raison du changement d'âge mis en place par Softball Canada en 2022, le CSEC U19 féminin sera un tournoi U19/U20 en 2022 uniquement.
 - a) Softball Nouveau-Brunswick, Softball Terre-Neuve-et-Labrador, Softball Île-du-Prince-Édouard et Softball Nouvelle-Écosse peuvent envoyer des équipes U20 en 2022. (année de naissance : entre 2002 et 2004)
 - b) Softball Ontario et Softball Québec restent dans la catégorie d'âge U19. Toutefois, leurs deux joueurs plus âgés peuvent appartenir au groupe d'âge U20. (année de naissance : 2002)

4. Admissibilité et dates limites des équipes participantes

- A. Seules les équipes affiliées à leur association provinciale de softball peuvent participer au championnat de l'Est du Canada.
- B. Le championnat de softball de l'Est du Canada s'adresse aux équipes de club qui se sont qualifiées lors de l'épreuve de qualification au CSEC de l'OPS ou lors du championnat provincial. Les équipes qui sont considérées comme étant des équipes provinciales de haute performance ou des équipes étoiles par leur OPS ainsi que les équipes qui participent au championnat canadien dans la même année civile ne peuvent pas participer au championnat de softball de l'Est du Canada. Les équipes de softball mineur et de softball adulte peuvent sélectionner jusqu'à deux (2) joueurs du groupe d'âge supérieur. Des exceptions peuvent être approuvées par le comité du CSEC si la demande est dans l'intérêt supérieur du softball.
- C. Les OPS doivent confirmer le nombre d'équipes participantes dans chaque catégorie au plus tard le **8 juillet**.
- D. Chaque OPS doit avoir déclaré ses équipes qui se qualifient au moins deux (2) semaines avant le début du championnat. Le nom de l'équipe, les coordonnées de la personne-ressource ainsi que la liste d'équipe officielle doivent être envoyés, par courriel, à l'OPS hôte.
- E. Les équipes qui participent au championnat de softball de l'Est du Canada doivent payer des frais d'inscription de 400 \$, payables à l'hôte.
 - i. Le paiement doit être envoyé au moins deux (2) semaines avant le début du championnat.
 - ii. Le paiement peut être effectué en espèces, par chèque ou par transfert électronique.
- F. Les équipes qui s'engagent à participer au championnat de softball de l'Est du Canada devront envoyer une garantie de bonne exécution supplémentaire de 500 \$ à leur OPS.
 - i. Si une équipe se retire après la date limite de l'engagement de jouer, déclare forfait ou ne respecte pas les règles et règlements du tournoi, sa garantie de bonne exécution supplémentaire de 500 \$ sera encaissée et envoyée au



- comité hôte par l'OPS de l'équipe en question.
- ii. Chaque OPS retournera la totalité de la garantie de bonne exécution supplémentaire de 500 \$ à leurs équipes une fois que tous les engagements auront été remplis.

5. Nombre d'équipes

- A. Chaque province pourra choisir deux (2) équipes par groupe d'âge. Les provinces peuvent être admissibles à envoyer jusqu'à un maximum de quatre (4) équipes, y compris l'hôte, avec l'approbation du comité du championnat de softball de l'Est du Canada, si des places sont disponibles. Le comité du CSEC établira un ordre pour remplir les places disponibles restantes, en commençant par la province hôte.
 - i. Les tournois regrouperont tout au plus douze (12) équipes par groupe d'âge.
- B. Toute province qui envoie plus d'une (1) équipe au championnat de softball de l'Est du Canada doit inscrire ses équipes dans l'ordre d'arrivée, en fonction de leurs résultats aux épreuves de qualification au championnat de softball de l'Est du Canada ou au championnat provincial. De plus, chaque province doit aviser l'OPS responsable de l'établissement du calendrier.

6. Règles de jeu

- A. Les règles de jeu seront conformes à la dernière édition du *Livre des règlements* de Softball Canada.
 - i. Pour tous les championnats (U13-Intermédiaire), on utilisera les règles suivantes :
 - i. Aucune limite de temps
 - ii. Manches ouvertes
 - iii. Neuf (9) joueurs au bâton par équipe dans l'alignement de départ
 - iv. *Note : La règle DP/Flex ne peut être utilisée qu'au groupe d'âge **U15 et supérieurs**.
 - v. *Note : Les crampons en acier sont autorisés à partir du groupe d'âge U15.
 - vi. *Note : Il n'y aura aucune restriction quant au lancer ou à la participation, dans tous les groupes d'âge.
 - ii. La base double sera utilisée pour tous les championnats de softball de l'Est du Canada, conformément au *Livre des règlements* de Softball Canada.
 - iii. La règle du « run-ahead » sera utilisée dans tous les championnats de balle rapide, conformément au *Livre des règlements* de Softball Canada.
 - iv. Critères de qualification — Différence PLUS ou MOINS du total de points marqués, avec une limite de 7 PLUS ou MOINS par match permise.

7. Admissibilité des joueurs et joueurs plus âgés

- A. Chaque équipe doit inscrire un minimum de 11 joueurs et un maximum de 17 joueurs sur sa liste officielle de joueurs. Les équipes peuvent avoir un maximum de



- 5 entraîneurs, conformément au *Livre des règlements* de Softball Canada.
- i. Chaque équipe participant à un championnat de l'Est du Canada doit soumettre une copie de sa liste officielle de joueurs à son OPS pour approbation.
 - i. Les listes officielles de joueurs doivent être signées pour approbation par l'OPS des équipes, qui les enverra à l'hôte du tournoi au plus tard deux (2) semaines avant le début du championnat.
 - ii. Les listes officielles de joueurs peuvent être modifiées jusqu'à la réunion des entraîneurs et des gérants du tournoi, avec l'approbation de l'OPS des équipes. Le gérant ou l'entraîneur de chaque équipe aura la possibilité de revoir sa liste officielle de joueurs lors de la réunion des entraîneurs et des gérants avant qu'elle ne devienne officielle. Aucun ajout de joueurs ne sera autorisé après la signature.
 - B. Tous les joueurs doivent être disponibles sur le banc et figurer comme joueur sur la fiche d'alignement pour au moins un match du tournoi à la ronde afin de pouvoir participer au championnat.
 - C. Joueurs inadmissibles : Toute équipe utilisant un ou plusieurs joueurs inadmissibles (ne figurant pas sur sa liste officielle de joueurs) dans un match du tournoi perdra ce match par forfait. De plus, le ou les joueurs et l'entraîneur en chef seront inadmissibles pour le reste du tournoi. Tout incident sera examiné par le président du comité du CSEC à la fin du tournoi, après quoi d'autres mesures pourront être prises.
 - D. Tout joueur ou tout entraîneur expulsé pendant le tournoi pourrait être suspendu.
 - i. L'arbitre ayant procédé à l'expulsion fournira à l'arbitre en chef du tournoi un rapport écrit immédiatement après la fin du match.
 - ii. L'arbitre en chef communiquera l'information au superviseur de tournoi du CSEC et au président du comité hôte du tournoi du CSEC.
 - iii. La décision d'imposer une sanction supplémentaire sera prise par le superviseur de tournoi du CSEC, après consultation avec l'arbitre en chef du tournoi et le président du comité hôte du tournoi du CSEC.
 - i. Si un membre du comité est en situation de conflit d'intérêts (le parent d'un joueur de l'équipe, par exemple), il doit se faire remplacer par un représentant impartial.
 - iv. Si des sanctions supplémentaires sont imposées, le superviseur de tournoi du CSEC enverra le rapport à l'association provinciale de l'équipe fautive.
 - E. Chaque équipe peut compter deux joueurs du groupe d'âge supérieur.
 - i. Les équipes ne peuvent choisir de joueurs de l'extérieur de leur province.
 - ii. Dans les divisions de softball mineur, les joueurs du groupe d'âge supérieur doivent avoir l'âge admissible.
 - F. Les joueuses (sexe féminin) peuvent faire partie d'équipes masculines, mais les joueurs (sexe masculin) ne peuvent pas faire partie d'équipes féminines, ni dans les divisions de softball mineur ni dans les divisions de softball adulte, au CSEC.
 - i. Les athlètes pourront participer dans la catégorie qui représente au mieux leur identité de sexe.
 - i. Consultez la [Politique d'inclusion des personnes trans de Softball Canada](#).



- G. Les joueurs peuvent être autorisés à participer à plus d'un championnat de l'Est du Canada.
- H. Pour les divisions de softball adulte, une équipe peut avoir sur sa liste officielle de joueurs du CSEC un maximum de 5 joueurs qui figurent sur une liste officielle de joueurs du championnat canadien de softball sénior féminin ou masculin la même année.
- I. Dans la division intermédiaire masculine ou féminine, les joueurs qui font partie du bassin d'athlètes de l'équipe nationale de softball sénior masculin ou féminin, et qui sont inscrits comme lanceurs, ne sont pas admissibles à lancer au championnat de l'Est du Canada.

8. Arbitres inscrits

- A. Tous les arbitres qui travaillent au championnat de softball de l'Est du Canada doivent être dûment inscrits auprès de Softball Canada et de leur association provinciale.
- B. Tous les matchs du CSEC auront un minimum de deux arbitres.

9. Match suspendu

- A. Un match suspendu par un arbitre pour une quelconque raison doit reprendre à l'endroit exact où il a été suspendu.
- B. Le superviseur de tournoi du CSEC décidera du moment où tout match suspendu reprendra, en consultation avec le président du comité hôte du CSEC et l'arbitre en chef.
- C. En cas d'intempéries ou d'autres circonstances incontrôlables, le président de tournoi du CSEC aura le pouvoir de modifier le programme ou de changer le site, en consultation avec l'hôte du tournoi et l'arbitre en chef.
- D. Si le tournoi est annulé pour une quelconque raison et que les équipes ne sont pas en mesure de reprendre le jeu, il faut consulter le *Livre des règlements* de Softball Canada (Article 2.4 des règles de fonctionnement spéciales) pour savoir comment attribuer les médailles d'or, d'argent et de bronze.
 - a. En cas de situations non couvertes par la procédure d'un championnat inachevé ou par tout autre article des règles de fonctionnement spéciales ou des règlements administratifs, le superviseur du CSEC aura le pouvoir exclusif de statuer sur le classement définitif.

10. Début du tournoi

- A. Les tournois de la division softball adulte se dérouleront du vendredi au dimanche, le jeu ne commençant pas avant 9 h.
- B. Les tournois de la division softball mineur se dérouleront du jeudi au dimanche, le jeu



ne commençant pas avant 9 h.

- C. La date, l'heure et le site de la réunion des entraîneurs et des gérants seront indiqués dans l'horaire officiel du tournoi. La réunion des entraîneurs et des gérants ne commencera pas avant 18 h le mercredi précédant le début du tournoi.
- D. Chaque équipe n'a droit qu'à une seule entrée sur le terrain par tournoi, tenue avant leur premier match du tournoi à la ronde.
- E. Tous les tirages au sort (lancer d'une pièce) des matchs du tournoi à la ronde doivent être effectués à la réunion des entraîneurs et des gérants.
 - i. L'équipe gagnante du tirage au sort dans tous les matchs aura le choix entre être la première ou la dernière au bâton.
- F. L'équipe à domicile prend l'abri de la troisième base, sauf si une équipe joue deux matchs consécutifs (elle reste alors dans le même abri).

11. Protêts

- A. Un protêt est une contestation formulée par une équipe défensive ou offensive, autre qu'un appel, s'opposant à :
 - a. l'interprétation ou l'application erronée d'une règle de jeu par un arbitre;
 - b. l'admissibilité d'un membre figurant à la liste officielle d'une équipe.
- B. Le comité de protêt est composé de trois (3) personnes. Ces trois personnes sont le superviseur de tournoi du CSEC, l'arbitre en chef ou l'arbitre en chef adjoint et/ou une personne nommée par le superviseur de tournoi du CSEC.
- C. Tous les protêts relatifs au jeu doivent être formulés au moment du jeu en question (avant le prochain lancer, par exemple). L'arbitre au marbre doit annoncer le résultat du protêt.
- D. Il n'y aura pas de protêts portant sur :
 - a. l'horaire des matchs;
 - b. le contenu de la fiche d'alignement.
- E. À l'arrivée du comité de protêt, l'équipe qui conteste doit fournir au comité les frais de protêt de 250 \$ (en espèces ou par chèque certifié). Si elle ne le fait pas, le protêt sera annulé et le match se poursuivra immédiatement. Si le protêt est maintenu, les frais seront remboursés après le match.
 - a. Si le protêt est rejeté, les frais de 250 \$ seront versés au comité hôte.
- F. Veuillez consulter le *Livre des règlements* de Softball Canada, qui décrit la procédure complète de protêt (p. 124).



12. Forfaits

- A. Lorsqu'une équipe déclare forfait, elle perd ce match avec un pointage de 7-0.
Si une équipe du championnat de l'Est du Canada manque deux de ses matchs prévus, elle sera automatiquement exclue du tournoi.
- i. L'équipe perdra également sa garantie de bonne exécution de 500 \$ au profit du comité hôte.
 - ii. (*Livre des règlements* de Softball Canada, p. 122) Un match est déclaré forfait en faveur de l'équipe non fautive lorsque :
 - i. une équipe ne se présente pas sur le terrain;
 - ii. une équipe sur le terrain refuse de commencer un match prévu à l'heure indiquée ou dans le délai fixé pour les forfaits par l'organisation dans laquelle l'équipe joue (dans les 15 minutes suivant le début prévu);
 - iii. après le début de la partie, une équipe refuse de poursuivre le jeu, sauf si la partie a été suspendue ou terminée par l'arbitre au marbre;
 - iv. après que l'arbitre au marbre a suspendu un jeu, une équipe ne reprend pas le jeu dans les 2 minutes qui suivent le signal de l'arbitre du marbre et l'appel « balle en jeu »;
 - v. une équipe emploie des tactiques destinées à retarder ou à accélérer le jeu;
 - vi. après un avertissement de l'arbitre, une quelconque de ces règles est délibérément enfreinte;
 - vii. l'ordre de retrait ou d'expulsion des joueurs ou de toute personne autorisée à s'asseoir sur le banc de l'équipe n'est pas respecté dans la minute qui suit;
 - viii. en raison du retrait ou de l'expulsion des joueurs du jeu par l'arbitre ou pour toute autre raison, il y a moins de 9 (10 avec un DP) joueurs dans l'une ou l'autre équipe;
 - ix. un joueur déclaré inadmissible revient dans la partie et un lancer est effectué;
 - x. il est découvert qu'un joueur, qu'un entraîneur ou qu'un gérant expulsé participe au match.

13. Certification minimale des entraîneurs

- A. Divisions U13 – L'exigence minimale de certification du PNCE est la formation « Entraîneur de softball communautaire », à moins d'une exemption accordée par le président du comité du CSEC.
- B. Divisions U15, U17, U19/U20 et U23 — L'exigence minimale de certification du PNCE est la formation « Compétition - Introduction », à moins d'une exemption accordée par le président du comité du CSEC.

14. Lignes directrices pour les représentants provinciaux du CSEC

- A. Le représentant provincial (OPS) du CSEC doit prendre des dispositions avec l'hôte, **avant le 31 mars**, et envoyer par courriel au président du CSEC l'information



concernant entre autres le site du tournoi (hôte) et l'hébergement (établissement hôtelier) au président du CSEC.

- B. Le représentant provincial (OPS) du CSEC doit communiquer avec l'hôte du tournoi, **avant le 31 mars**, pour examiner l'entente d'accueil et d'assurer que tout est en ordre.
- C. Le représentant provincial (OPS) du CSEC doit informer l'arbitre en chef provincial (ou l'autorité d'affectation désignée), **avant le 31 mars**, de la date et de l'heure du tournoi afin qu'il y ait suffisamment d'arbitres disponibles.
- D. Le représentant provincial (OPS) du CSEC doit nommer un superviseur de tournoi.
 - a. Une (1) seule personne est désignée « superviseur de tournoi ». Au besoin, un superviseur adjoint peut être nommé pour les tournois dont les terrains sont situés à plusieurs endroits.
- E. Le représentant provincial (OPS) du CSEC doit s'assurer que tout le matériel (c'est-à-dire les balles, les fiches d'alignement, les feuilles de pointage, les médailles, les plaques, le matériel des commanditaires, les copies de l'horaire, les formulaires d'inscription des équipes, etc.) est remis au président du comité hôte du tournoi du CSEC.
- F. Le représentant provincial (OPS) du CSEC doit préparer l'horaire et l'envoyer par courriel aux équipes participantes. Il doit communiquer avec l'hôte avant de préparer l'horaire afin d'obtenir des précisions quant aux sites (emplacement des terrains de balle) et les plages horaires. **La présidente provinciale du championnat de softball de l'Est du Canada (Hillary Pineau) doit approuver l'horaire avant que l'horaire ne soit envoyé aux équipes participantes. L'horaire sera envoyé par courriel, au moins deux semaines avant le début du tournoi, aux personnes suivantes :**
 - i. Présidente du CSEC (Hillary Pineau)
 - ii. Représentants provinciaux du CSEC
 - iii. Superviseurs de tournoi CSEC
 - iv. Président du comité hôte du tournoi
 - v. Arbitre en chef régional
 - vi. Équipes participantes (dont la participation est confirmée)

L'horaire doit contenir les renseignements suivants :

- i. Nom des équipes. Si cette information n'est pas disponible, les équipes seront identifiées comme pour un classement de départ (NB1, NB2, etc.)
- ii. Coordonnées (numéro de téléphone cellulaire et courriel) de l'entraîneur et du gérant
- iii. Coordonnées (numéro de téléphone cellulaire et courriel) des officiels du tournoi
- iv. Date, heure et site (emplacement du terrain de balle) des matchs, etc.
- v. Date, heure et site de la réunion des entraîneurs et des gérants
- vi. Date, heure et site de la cérémonie d'ouverture
- vii. Lien pour accéder au manuel des opérations et des politiques du CSEC



15. Lignes directrices pour le superviseur de tournoi du CSEC

En tant que superviseur de tournoi du championnat de softball de l'Est du Canada, souvenez-vous que vous êtes la personne responsable du tournoi. Vous devez rester impartial en tout temps et tout entreprendre de la façon la plus professionnelle possible afin de terminer le tournoi comme prévu.

A. Tâches à accomplir avant le tournoi

- i. Communiquer avec le président du comité hôte du tournoi pour lui dire que vous avez été nommé « superviseur de tournoi du CSEC ». Passer en revue les obligations de l'hôte, les couts, les établissements hôteliers privilégiés... et que les commanditaires ont été informés de la tenue du tournoi.
- ii. Faites vos propres réservations à l'hôtel — séjournez dans l'établissement hôtelier privilégié (si possible). Dites au président du comité hôte à quel établissement hôtelier vous séjournerez.
- iii. Avant le début du tournoi, effectuez la vérification des installations qui seront utilisées dans le cadre du tournoi.
- iv. Consultez le manuel les opérations et des politiques du CSEC et l'horaire du tournoi.
- v. Assurez-vous d'avoir tout le matériel nécessaire pour le tournoi (balles, fiches d'alignement, copies des listes officielles d'équipe, feuilles de pointage, etc.) et pour la cérémonie de clôture (médailles, plaques, prix). Créez une liste de vérification.
- vi. Obtenez le nom et les coordonnées des membres du comité des protêts.

B. Réunion des entraîneurs et des gérants

- i. La date, l'heure et le site de la réunion des entraîneurs et des gérants seront indiqués dans l'horaire officiel du tournoi.
- ii. Les équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des entraîneurs et des gérants n'auront pas le choix entre jouer à domicile ou à l'extérieur lors du tirage au sort (lancer de la pièce).
- iii. Ordre du jour
 - i. Accueil
 - ii. Présentation des dirigeants du tournoi
 1. Superviseur de tournoi CSEC
 2. Président du comité hôte du tournoi CSEC
 - a. Examen des renseignements relatifs à l'hôte (laissez-passer du tournoi, stationnement, cantine, etc.)
 3. Arbitre en chef du tournoi
 - iii. Membres du comité des protêts
 - iv. Cérémonie d'ouverture
 - v. Examen de l'horaire du tournoi
 - vi. Zones d'échauffement des équipes
 - vii. Procédure en cas de pluie
 - viii. Procédure de bris d'égalité



- ix. Distribution des fiches d’alignement (elles doivent être soumises 30 minutes avant le début du match)
 - x. Uniformes
 - xi. Examen des listes officielles des équipes
 - xii. Tirage au sort (lancer de la pièce)
- iv. Les listes officielles des équipes peuvent être modifiées jusqu’à la réunion des entraîneurs et des gérants, avec l’approbation de l’OPS des équipes. L’entraîneur en chef (ou la personne désignée) de chaque équipe aura la possibilité de revoir sa liste officielle de joueurs à la réunion des entraîneurs et des gérants avant qu’elle ne devienne officielle. Aucun ajout de joueurs ne sera autorisé après sa signature.
- v. Tous les tirages au sort (lancer de la pièce) des matchs du tournoi à la ronde doivent être effectués à la réunion des entraîneurs et des gérants. Les équipes à domicile doivent indiquer la couleur du maillot qu’elle portera.
- vi. Les fiches d’alignement de tous les matchs du tournoi à la ronde seront fournies à la réunion des entraîneurs et des gérants.
- C. Premier jour du tournoi
- i. Présentez-vous aux bénévoles du comité hôte, aux arbitres et aux membres du personnel de terrain.
 - ii. Assurez-vous qu’il y a des personnes aux tableaux de pointage (marqueurs), des annonceurs, des chasseurs de balles, des balles de match et des coussins à chaque base.
 - iii. Assurez-vous que toutes les bannières des commanditaires sont présentes.
- D. Jeu
- i. Après chaque match, le superviseur de tournoi du CSEC récupère une copie de la feuille de pointage officielle auprès du statisticien.
 - ii. Les points, les classements et les statistiques doivent être mis à jour régulièrement tout au long du tournoi, et être affichés sur un tableau de classement et dans tous les médias sociaux pertinents du tournoi.
 - iii. Une fois le match commencé, les arbitres sont responsables du jeu sur le terrain et de la suspension des matchs en cas de mauvais temps.
 - iv. Si une équipe demande un protêt, le superviseur de tournoi du CSEC sera chargé de coordonner le comité de protêt pour statuer sur la demande.
 - v. Au terme du tournoi à la ronde, le pointage et les classements doivent être examinés avant d’annoncer les résultats officiels du tournoi à la ronde.
- E. Cérémonie de clôture — Remise des médailles et des prix individuels
- i. Demandez aux équipes de se placer sur leur ligne de but respective et placez un groupe de remise des prix et des médailles près du monticule du lanceur (avec un microphone, si possible).
 - ii. Remerciez les hôtes, les commanditaires, les arbitres, etc. pour le tournoi. Si des membres du personnel des principaux commanditaires sont présents, demandez-leur de vous aider à remettre les médailles.



- iii. Remise des prix individuels — meilleur lanceur, meilleur frappeur, joueur le plus utile, joueur étoile (facultatif), etc. Le président du comité hôte du CSEC peut remettre ces prix.
 - iv. Le superviseur de tournoi du CSEC, en collaboration avec l'hôte du tournoi du CSEC, déterminera les lauréats en fonction des critères suivants :
 - i. Le prix du meilleur frappeur sera décerné pour tous les matchs du tournoi à la ronde uniquement.
 - 1. Pour se qualifier pour le prix du meilleur frappeur, un joueur doit avoir une moyenne de 2,5 apparitions au marbre pour chaque match disputé par son équipe dans le tournoi à la ronde. Si deux frappeurs sont à égalité, le frappeur ayant le plus de coups sûrs remporte le prix. Si l'égalité persiste, le frappeur ayant le meilleur pourcentage sur base remporte le prix.
 - ii. Le prix du meilleur lanceur sera décerné pour tous les matchs du tournoi à la ronde uniquement.
 - 1. Un lanceur doit avoir lancé au moins 8 1/3 manches pour se qualifier.
 - iii. Le prix du joueur le plus utile peut être basé sur l'ensemble du tournoi.
 - v. Remise des médailles de l'équipe — Présentez l'entraîneur et demandez-lui d'annoncer les noms, un à la fois. Remettez les médailles en commençant avec les médailles de bronze, puis les médailles d'argent et enfin les médailles d'or.
 - i. Les équipes se déplaçant en véhicules et participant au match de la médaille de bronze auront la possibilité d'avoir la remise des médailles immédiatement après le match. L'équipe doit déclarer qu'elle souhaite bénéficier de cette option lorsqu'elle soumet sa fiche d'alignement au superviseur de tournoi du CSEC, 30 minutes avant le début du match.
 - vi. Les bannières or, argent et bronze sont fournies par le comité du CSEC et seront distribuées avec les médailles.
 - i. Les hôtes peuvent choisir de fournir une plaque de championnat qui sera remise à l'équipe gagnante (facultatif).
 - vii. Le superviseur de tournoi du CSEC doit prendre une photo des équipes médaillées d'or, d'argent et de bronze, ainsi que des lauréats des prix individuels (meilleur lanceur, meilleur frappeur et joueur le plus utile).
- F. Rapport du tournoi
- i. Il faut envoyer par courriel un « formulaire de rapport de tournoi du CSEC » à la présidente du CSEC (Hillary Pineau) dans les **14 jours** suivant la fin du tournoi. Le non-respect de ce délai entraînera une amende de 500 \$ pour l'OPS. Ce rapport doit inclure les éléments suivants :
 - i. Les équipes qui ont terminé sur le podium : Indiquer le nom de l'équipe et la province représentée
 - ii. Les lauréats des prix : Indiquer le nom des joueurs, le nom de leur équipe et la province représentée.
 - iii. Rapport de toute inconduite ou suspension d'une équipe, d'un joueur, d'un entraîneur ou d'un gérant (qui sera communiqué à l'OPS de la personne ou de l'équipe fautive).



16. Lignes directrices pour le comité hôte

A. Terrains de balle/Installations

- i. Le comité hôte doit s'assurer qu'il y a suffisamment de terrains de balle pour accueillir les équipes participantes, et au moins un terrain de balle éclairé.
 - i. Il est recommandé de prévoir des terrains de secours en cas de mauvais temps.
- ii. Le comité hôte doit s'assurer qu'il y a des bases, des coussins de lancer, un service d'entretien de terrain, des toilettes et une cantine sur le site.

B. Hébergement

- i. Une liste des établissements hôteliers, des terrains de camping et autres doit être préparée avant le 31 mars.

C. Matériel

- i. Le cout des médailles de tournoi est la responsabilité du comité hôte, mais elles seront fournies par le comité du CSEC pour tous les tournois (le comité hôte sera facturé par son OPS) — or, argent et bronze pour toutes les divisions (20 de chaque). Elles doivent être achetées pour toutes les catégories.
 - i. Exception — Dans le cas d'un tournoi à trois (3) équipes, seules les médailles d'or et d'argent seront fournies.
- ii. Le comité du CSEC fournira au comité hôte quatre (4) prix Rawlings à utiliser pour les prix individuels du tournoi (meilleur lanceur, meilleur frappeur, joueur le plus utile et équipe gagnante). L'hôte est chargé de fournir un prix (plaque ou trophée) pour chacun des prix individuels (avec le logo du CSEC).
 - i. La taille recommandée pour les plaques est 5X7'
- iii. Même si ce n'est pas obligatoire, si le comité hôte décide d'offrir une plaque à l'équipe gagnante (1^{re} place), le logo du CSEC doit y figurer.
- iv. Balles : Le comité du CSEC fournira à chaque hôte du tournoi 3 à 4 douzaines de balles molles (figurant sur la liste approuvée par Softball Canada). Toute balle supplémentaire nécessaire sera à la charge de l'hôte.
 - i. Garçons et filles U13 —11' Red Dot
 - ii. Garçon U15 à Intermédiaire masculin - 12' K-Master (COR 47)
 - iii. Filles U15 à Intermédiaire féminin —12' Red Dot (COR 47)
- v. Un système de sonorisation doit être fourni pour toutes les bases, si possible, pour les annonces.
- vi. Idéalement, autant de matchs que possible doivent être diffusés en continu. Il est recommandé d'utiliser un logiciel de pointage automatisé (p. ex. GameChanger) pour les groupes d'âge U15 et plus.

D. Divers : le comité hôte est responsable des éléments suivants :

- i. S'assurer que les médias locaux sont au courant de l'événement.
- ii. Payer les arbitres.
- iii. Fournir des marqueurs et des annonceurs sur chaque terrain pour s'assurer que les alignements sont terminés 30 minutes avant l'heure prévue du match.
 - i. Une balle de match sera remise aux entraîneurs en échange d'une fiche d'alignement remplie.



- iv. Le comité hôte sera responsable de la mise à jour régulière des résultats sur le site web du tournoi et dans les médias sociaux.
- v. Une garantie de bonne exécution sera versée par le comité hôte du tournoi à son OPS, et sera rendue une fois les critères ci-dessous remplis. Le comité du CSEC recommande que la caution remboursable soit de 500 \$.
 - i. Toutes les échéances sont respectées.
 - ii. Les résultats quotidiens sont affichés sur le site web du CSEC ou de l'hôte.
 - iii. Retourner les rapports soumis et effectuer l'évaluation finale de l'hôte.
 - iv. Confirmer que l'entente d'accueil a été respectée.

17. Format des tournois

A. TROIS ÉQUIPES — MINEUR/ADULTE

- i. **Samedi - Dimanche**
- ii. **1 terrain éclairé**
- iii. **Double tournoi à la ronde**
 - i. **Tournoi à la ronde** — 4 matchs par équipe
 - ii. 1 division
 - iii. **Éliminatoires** — **2 meilleures équipes**
 - Match 1 - 1^{re} c. 2^e
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.
- iv. **Nombre total de matchs**
 - i. 6 matchs de tournoi à la ronde
 - 3 matchs — samedi chaque équipe joue 2 matchs
 - 3 matchs — dimanche chaque équipe joue 2 matchs
 - ii. 1 match éliminatoire
 - 1 match — dimanche Match 1

B. QUATRE ÉQUIPES — MINEUR/ADULTE

- i. **Vendredi - Dimanche**
- ii. **1 terrain éclairé**
- iii. **Simple tournoi à la ronde**
 - i. **Tournoi à la ronde** — 3 matchs par équipe
 - ii. 1 division
 - iii. **Éliminatoires** — **les 4 équipes**
 - Match 1 - 1^{re} c. 2^e
 - Match 2 - 3^e c. 4^e
 - Match 3 — équipe gagnante du Match 2 c. équipe perdante du Match 1
 - Match 4 — équipe gagnante du Match 3 c. équipe gagnante du Match 1
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.
- iv. **Nombre total de matchs — MINEUR**



- i. 6 matchs de tournoi à la ronde
 - 2 matchs — vendredi chaque équipe joue 1 match
 - 4 matchs — samedi chaque équipe joue 2 matchs
- ii. 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4

v. Nombre total de matchs — ADULTE (option)

- i. 6 matchs de tournoi à la ronde
 - 6 matchs — samedi chaque équipe joue 3 matchs
- ii. 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4

C. CINQ — SEPT ÉQUIPES — MINEUR

i. Vendredi — Dimanche 5 équipes

ii. Jeudi — Dimanche 6 ou 7 équipes

iii. 1-2 terrains éclairés

iv. Simple tournoi à la ronde

- i. **Tournoi à la ronde** - 4, 5 ou 6 matchs par équipe, en fonction du nombre d'équipes
- ii. 1 division
- iii. **Éliminatoires — 4 meilleures équipes**
 - Match 1 - 1^{re} c. 2^e
 - Match 2 - 3^e c. 4^e
 - Match 3 — équipe gagnante du Match 2 c. équipe perdante du Match 1
 - Match 4 — équipe gagnante du Match 3 c. équipe gagnante du Match 1
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.

v. Nombre total de matchs — MINEUR

- i. Tournoi à 5 équipes
 - 10 matchs de tournoi à la ronde
 - 5 matchs - vendredi
 - 5 matchs - samedi
 - 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4
- ii. Tournoi à 6 équipes
 - 15 matchs de tournoi à la ronde
 - 3 matchs — jeudi chaque équipe joue 1 match
 - 6 matchs — vendredi chaque équipe joue 2 matchs
 - 6 matchs — samedi chaque équipe joue 2 matchs
 - 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4
- iii. Tournoi à 7 équipes
 - 21 matchs de tournoi à la ronde
 - 7 matchs — jeudi chaque équipe joue 2 matchs



- 7 matchs — vendredi chaque équipe joue 2 matchs
- 7 matchs — samedi chaque équipe joue 2 matchs
- 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4

D. CINQ ÉQUIPES — ADULTE

- i. **Vendredi - Dimanche**
- ii. **1-2 terrains éclairés**
- iii. **Simple tournoi à la ronde**
 - i. **Tournoi à la ronde** — 4 matchs par équipe
 - ii. 1 division
 - iii. **Éliminatoires** — 3 meilleures équipes
 - Match 1 - 1^{re} c. 3^e
 - Match 2 - 1^{re} c. équipe gagnante du Match 1
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.
- iv. **Nombre total de matchs**
 - 10 matchs de tournoi à la ronde
 - 2 matchs - vendredi
 - 6 matchs - samedi
 - 2 matchs — dimanche (4 équipes devraient être programmées)
 - 2 matchs éliminatoires
 - 2 matchs — dimanche Match 1 et Match 2

E. SIX ÉQUIPES — ADULTE

- i. **Vendredi - Dimanche**
- ii. **2 terrains éclairés**
- iii. **Tournoi à la ronde modifié**
 - i. **Tournoi à la ronde** — 3 matchs par équipe
 - ii. 2 divisions
 - iii. Les équipes jouent un tournoi à la ronde contre la division opposée (bassin croisé).
 - iv. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées de 1 à 6, en fonction des critères.
 - v. **Éliminatoires** — les 6 équipes
 - Match 1 - 3^e c. 6^e
 - Match 2 - 4^e c. 5^e
 - Match 3 - 1^{re} c. 2^e
 - Match 4 — équipe gagnante du Match 1 c. équipe gagnante du Match 2
 - Match 5 — équipe gagnante du Match 4 c. équipe perdante du Match 3
 - Match 6 — équipe gagnante du Match 5 c. équipe gagnante du Match 4



- Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.

iv. Nombre total de matchs — ADULTE

- 9 matchs de tournoi à la ronde
 - 3 matchs — vendredi chaque équipe joue 1 match
 - 6 matchs — samedi chaque équipe joue 2 matchs
- 6 matchs éliminatoires
 - 2 matchs — samedi Match 1 et Match 2
 - 4 matchs — dimanche Match 3 à Match 6

F. SEPT ÉQUIPES — ADULTE

- i. **Vendredi - Dimanche**
- ii. **2 terrains éclairés**
- iii. **Tournoi à la ronde modifié**
 - i. **Tournoi à la ronde** — 4 matchs par équipe
 - ii. 1 division
 - iii. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées de 1 à 7, en fonction des critères.
 - iv. **Éliminatoires — 4 meilleures équipes**
 - Match 1 - 1^{re} c. 2^e
 - Match 2 - 3^e c. 4^e
 - Match 3 — équipe gagnante du Match 2 c. équipe perdante du Match 1
 - Match 4 — équipe gagnante du Match 3 c. équipe gagnante du Match 1
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.
- iv. **Nombre total de matchs**
 - 14 matchs de tournoi à la ronde
 - 4 matchs — vendredi chaque équipe joue 1 match
1 équipe joue 2 matchs
 - 10 matchs — samedi 6 équipes jouent 3 matchs
chacune
1 équipe joue 2 matchs
 - 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4

G. HUIT ÉQUIPES — MINEUR

- i. **Jeudi - Dimanche**
- ii. **2 terrains éclairés**
- iii. **Simple tournoi à la ronde**
 - i. **Tournoi à la ronde** — 3 matchs par équipe
 - ii. 2 divisions
 - iii. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées dans leur division.
 - iv. **Éliminatoires** — les 8 équipes
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile. Si les



équipes ont le même classement, on fera un tirage au sort pour déterminer l'équipe qui jouera à domicile.

- Match 1 - 1^{re} A c. 2^e B
- Match 2 - 1^{re} B c. 2^e A
- Match 3 - 3^e A c. 4^e B
- Match 4 — 3^e B c. 4^e A
- Match 5 — équipe perdante du Match 1 c. équipe gagnante du Match 3
- Match 6 — équipe perdante du Match 2 c. équipe gagnante du Match 4
- Match 7 — équipe gagnante du Match 1 c. équipe gagnante du Match 2
- Match 8 — équipe gagnante du Match 5 c. équipe gagnante du Match 6
- Match 9 — équipe perdante du Match 7 c. équipe gagnante du Match 8
- Match 10 — équipe gagnante du Match 7 c. équipe gagnante du Match 9
 - L'équipe qui remportera le Match 7 pourra jouer à domicile le Match 10

iv. Nombre total de matchs

- 12 matchs de tournoi à la ronde
 - 4 matchs — jeudi chaque équipe joue 1 match
 - 8 matchs — vendredi chaque équipe joue 2 matchs
- 10 matchs éliminatoires
 - 6 matchs — samedi Match 1 à Match 6
 - 4 matchs — dimanche Match 7 à Match 10

H. HUIT ÉQUIPES — ADULTE

- i. **Vendredi - Dimanche**
- ii. **2 terrains éclairés**
- iii. **Tournoi à la ronde modifié**
 - i. **Tournoi à la ronde** – 4 matchs par équipe
 - ii. 2 divisions
 - iii. Les équipes jouent un tournoi à la ronde contre la division opposée.
 - iv. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées de 1 à 8, en fonction des critères.
 - v. **Éliminatoires — 4 meilleures équipes**
 - Match 1 - 1^{re} c. 2^e
 - Match 2 - 3^e c. 4^e
 - Match 3 — équipe gagnante du Match 2 c. équipe perdante du Match 1
 - Match 4 — équipe gagnante du Match 3 c. équipe gagnante du Match 1
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.



iv. Nombre total de matchs — ADULTE

- 16 matchs de tournoi à la ronde
 - 4 matchs — vendredi chaque équipe joue 1 match
 - 12 matchs — samedi chaque équipe joue 3 matchs
- 4 matchs éliminatoires
 - 4 matchs — dimanche Match 1 à Match 4

NEUF ÉQUIPES — MINEUR

v. **Jeudi - Dimanche**

vi. **2 terrains éclairés**

vii. **Tournoi à la ronde modifié**

- i. **Tournoi à la ronde** — 4 matchs par équipe
- ii. 1 division
- iii. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées de 1 à 9, en fonction des critères.

iv. Éliminatoires – les 9 équipes

Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.

- Match 1 - 8^e c. 9^e
- Match 2 - 1^{re} c. 4^e
- Match 3 - 2^e c. 3^e
- Match 4 - 5^e c. gagnante du Match 1
- Match 5 - 6^e c. 7^e
- Match 6 — équipe gagnante du Match 2 c. équipe gagnante du Match 3
- Match 7 — équipe perdante du Match 2 c. équipe gagnante du Match 4
- Match 8 — équipe perdante du Match 3 c. équipe gagnante du Match 5
- Match 9 — équipe gagnante du Match 7 c. équipe gagnante du Match 8
- Match 10 — équipe perdante du Match 6 c. équipe gagnante du Match 9
- Match 11 — équipe gagnante du Match 6 c. équipe gagnante du Match 10
 - L'équipe qui remportera le Match 6 pourra jouer à domicile le Match 11.

viii. Nombre total de matchs — MINEUR

- 18 matchs de tournoi à la ronde
 - 9 matchs — jeudi chaque équipe joue 2 matchs
 - 9 matchs — vendredi chaque équipe joue 2 matchs
- 11 matchs éliminatoires
 - 8 matchs — samedi Match 1 à Match 8
 - 3 matchs — dimanche Match 9 à Match 11

NEUF ÉQUIPES — ADULTE

ix. **Vendredi - Dimanche**



- x. **2 terrains éclairés**
- xi. **Tournoi à la ronde — 2 divisions**
 - Division A — 4 équipes (3 matchs)**
 - Division B — 5 équipes (4 matchs)**
 - ii. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées dans leur division, en fonction des critères.
 - iii. **Éliminatoires — 3 meilleures équipes par division**
 - Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile. Si deux équipes sont à égalité, un tirage au sort déterminera qui aura l'avantage du match à domicile.
 - Match 1 — Division A — 3^e c. 4^e (4^e match pour chaque équipe)
 - Détermine la 3^e place
 - Match 2 - 2^e A c. 3^e B
 - Match 3 — 2^e B c. 3^e A
 - Match 4 — équipe gagnante du Match 2 c. 1^{re} B
 - Match 5 — équipe gagnante du Match 3 c. 1^{re} A
 - Match 6 — équipe gagnante du Match 4 c. équipe gagnante du Match 5
- xii. **Nombre total de matchs — ADULTE**
 - 16 matchs de tournoi à la ronde
 - 6 matchs — Division A vendredi/samedi
 - 10 matchs — Division B vendredi/samedi/dimanche
 - 6 matchs éliminatoires
 - 1 match - samedi Match 1
 - 5 matchs — dimanche Match 2 à Match 6

I. DIX — DOUZE ÉQUIPES — MINEUR

- i. **Jeudi - Dimanche**
- ii. **2 terrains éclairés**
- iii. **Simple tournoi à la ronde**
 - i. **Tournoi à la ronde – 4-6 matchs par équipe**
 - ii. **2 divisions**
 - iii. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées dans leur division, en fonction des critères.
- iv. **Éliminatoires — 6 équipes / 3 meilleures équipes de chaque division**
- v. Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.
- vi. Si deux équipes sont à égalité, un tirage au sort déterminera qui aura l'avantage du match à domicile.
 - i. Match 1 - 2^e A c. 3^e B
 - ii. Match 2 - 2^e B c. 3^e A
 - iii. Match 3 - 1^{re} A c. 1^{re} B
 - iv. Match 4 — équipe gagnante du Match 1 c. équipe gagnante du Match 2
 - v. Match 5 — équipe gagnante du Match 4 c. équipe perdante du Match 3

- vi. Match 6 — équipe gagnante du Match 5 c. équipe gagnante du Match 3
 - Match 6 - équipe gagnante du Match 3 peut choisir de jouer à domicile
- vii. Tournoi à 10 équipes
 - 20 matchs de tournoi à la ronde
- viii. Tournoi à 11 équipes
 - 25 matchs de tournoi à la ronde
- ix. Tournoi à 12 équipes
 - 30 matchs de tournoi à la ronde
- x. 6 matchs éliminatoires
 - 2 matchs samedi Match 1 et Match 2
 - 4 matchs dimanche Match 3 à Match 6

J. DIX ÉQUIPES — ADULTE

- i. **Jeudi - Dimanche**
- ii. **2 terrains éclairés**
- iii. **Simple tournoi à la ronde**
 - i. Tournoi à la ronde – 4 matchs par équipe
 - ii. 2 divisions
 - iii. Après le tournoi à la ronde, les équipes seront classées dans leur division, en fonction des critères.
- iv. **Éliminatoires** - 6 équipes / les 3 meilleures équipes de chaque division
- v. Les équipes en tête du classement du tournoi à la ronde peuvent choisir de jouer à domicile.
- vi. Si deux équipes sont à égalité, un tirage au sort déterminera qui aura l'avantage du match à domicile.
 - i. Match 1 - 2^e A c. 3^e B
 - ii. Match 2 - 2^e B c. 3^e A
 - iii. Match 3 - 1^{re} A c. 1^{re} B
 - iv. Match 4 — équipe gagnante du Match 1 c. équipe gagnante du Match 2
 - v. Match 5 — équipe gagnante du Match 4 c. équipe perdante du Match 3
 - vi. Match 6 — équipe gagnante du Match 5 c. équipe gagnante du Match 3
 - Match 6 — équipe gagnante du Match 3 peut choisir de jouer à domicile
- vii. **Nombre total de matchs — ADULTE**
 - 20 matchs de tournoi à la ronde
 - 8 matchs - vendredi
 - 12 matchs - samedi
 - 6 matchs éliminatoires
 - 6 matchs — dimanche Match 1 à Match 6

Brie d'égalité et meilleure fiche

- A. Classement au tournoi à la ronde de qualification
 - a. Le classement définitif du tournoi à la ronde de qualification sera déterminé en utilisant les critères suivants :
 - i. Fiche défaites/victoires Si égalité :
 - ii. Équipe gagnante des matchs entre les équipes à égalité.



NOTE : Afin d'utiliser ce critère, toutes les équipes à égalité doivent avoir joué l'une contre l'autre et une équipe doit avoir battu toutes les équipes avec lesquelles elle est à égalité pour figurer en tête du classement. Les équipes restantes passent alors au critère suivant, sans retour en arrière :

- iii. Différence PLUS ou MOINS du total des points marqués, avec une limite de 7 PLUS ou MOINS par match autorisé.
 1. Si les équipes sont toujours à égalité après iii) le plus petit nombre de points donnés dans tous les matchs disputés sera utilisé. Si l'égalité persiste :
 2. Le total de points marqués dans tous les matchs, avec un maximum de 10 points marqués par match, sera utilisé. Si l'égalité persiste :
 3. La place au classement sera déterminée au hasard (lancer d'une pièce).

Règle de bris d'égalité et matchs de bris d'égalité

A. Pour toutes les classifications. Si après sept (7) manches dans tous les matchs le pointage est à égalité, le joueur précédant le premier frappeur dans l'ordre des de chaque moitié de la 8^e manche prend une position offensive au deuxième but. Cette règle s'appliquera à chaque manche suivante jusqu'à ce qu'un gagnant soit déclaré.

